



Le récolement ? Ça colle !

10 ANS DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS

Exposition à Bordeaux

**du 13 au 29 juin
au Marché de Lorme**

**du 7 juillet au 21 septembre
au Pavillon administratif du Muséum**

**du 3 au 21 septembre
à la DRAC Aquitaine**



Communiqué de presse

Le Muséum de Bordeaux s'est constitué dès 1791 et à partir de collections acquises durant plus de deux siècles. En 1883, les collections étaient estimées à 200 000 spécimens et un siècle plus tard à 850 000.

La loi sur les Musées de France de janvier 2002 prescrit que leurs collections font l'objet d'un inventaire et qu'il est procédé à leur récolement tous les 10 ans. Cette opération consiste à vérifier la présence, la localisation et l'état des biens. Le but à atteindre est de recenser 47 millions d'objets conservés dans 1 220 musées de France.

Comment répondre à ce défi dans les muséums d'Histoire naturelle qui représentent 6 % des musées de France mais abritent plus de la moitié du total des collections ? Dès les années 1990, et avec le soutien du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les muséums ont entrepris des inventaires rétrospectifs informatisés.

Avec près de 1 million de spécimens, le Muséum de Bordeaux – l'un des 50 plus gros Musées de France en nombre d'objets, et l'un des 6 plus importants muséums – a préparé dès 1996, et engagé en 2001, la création de cet inventaire, puis a mené de front le chantier des collections, imposé à la fois par le projet de rénovation et l'obligation du récolement.

L'exposition – dont le tronc commun a été réalisé de manière collaborative au sein de la Conférence permanente des muséums de France (CPMF) – sera lancée en juin à Bordeaux puis déclinée à partir de l'été à Aix-en-Provence, Nantes, Bourges Lille, Saint-Quentin en Picardie, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy, Rouen, Grenoble et Nice, chacun l'adaptant au contexte de sa programmation et la focalisant sur ses propres collections. Dans ces différentes configurations, elle permet de présenter les enjeux, les difficultés, les méthodes et les résultats de ce premier récolement (devant être achevé en juin 2014), ainsi que les perspectives qu'il ouvre dans les domaines de la connaissance et de la valorisation des collections.

Le récolement (du latin classique *recolere* « pratiquer de nouveau », d'où « repasser dans son esprit », « passer en revue ») est une opération de contrôle de la présence physique de documents et d'objets dans une collection.

Pourquoi récolement ?

Le récolement décennal : une obligation des musées de France

Le récolement est une pratique ancienne, cependant elle n'a été codifiée qu'en 2004 dans les musées de France suite à la loi sur les musées de 2002. Les modalités ont été précisées jusqu'en 2012, le projet se construisant au fur et à mesure de son avancée.

Récolement, qu'est-ce que c'est ?

Les collections des Musées de France font l'objet d'un inventaire et il est procédé à leur récolement tous les 10 ans. Cette opération consiste à vérifier la présence, la localisation et l'état des biens. Elle permet de planifier les suites à donner en matière de conservation et de documentation scientifique et historique.

Les objectifs

Le but à atteindre est de récolement 47 millions d'objets conservés 1220 musées de France. Mais l'ampleur de la tâche est très inégalement répartie en raison des volumes de collections traitées et des effectifs affectés à cette opération.

Dans les muséums

Les muséums en France

Héritiers des cabinets d'Histoire naturelle des XVIII^e et XIX^e siècles, les muséums sont majoritairement sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ayant obtenu l'appellation « Musée de France », ils se sont donc engagés à en respecter les obligations. 39 d'entre d'eux sont membres de la Conférence permanente des Muséums de France créée en 2011.

Les collections des muséums en chiffres

Les muséums, qui représentent 6 % des musées de France, abritent plus de la moitié du total des objets conservés par les musées de France (au total quelque 18,7 millions d'objets hors musées nationaux). Les collections numériquement les plus importantes sont celles d'insectes, de coquilles et d'herbiers et sont diversement représentées selon les villes.

Spécificités et problématiques

Durant plus de deux siècles, les collections d'Histoire naturelle ont été conçues comme un échantillonnage de la nature. Aujourd'hui, la prise de conscience de la fragilité de la biodiversité a fait évoluer le regard sur ces collections, témoins et marqueurs de l'évolution de celle-ci. Toutefois, les spécificités liées à cette histoire ont compliqué la mise en œuvre du récolement.

Ce que cachent les chiffres

Quelle est la pertinence du choix de l'unité utilisée pour l'inventaire et le récolement : un spécimen, un lot simple, une boîte, un tiroir ? De ce choix (qui varie nécessairement selon la nature des collections) vont dépendre la durée de traitement et le chiffrage total du nombre d'objets du musée, faisant varier ce dernier d'un facteur 10 voire 100.

Inventaire et récolement

Inventorier pour récoler

La mise en place d'un inventaire règlementaire n'ayant pas concerné les muséums, ceux-ci ne disposaient pas d'un document de référence unique pour procéder au récolement mais de sources documentaires multiples et difficilement exploitables. Il a donc fallu entreprendre des inventaires rétrospectifs dont l'informatisation a été soutenue dès les années 1990 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Récoler pour planifier l'inventaire

Face à l'ampleur de la tâche, certains muséums ont fait le choix de ne récoler que ce qu'ils avaient effectivement pu inventorier. D'autres ont choisi de récoler l'ensemble de leurs collections, inventoriées ou non, les très gros ensembles étant simplement localisés, décrits globalement et comptabilisés aussi finement que possible, permettant de planifier l'inventaire restant à réaliser.

Faut-il tout garder ?

Les objets des collections des musées ne peuvent être ni vendus ni donnés ce qui garantit la pérennité des collections à travers le temps. Mais la totalité des biens entrant dans les musées méritent-ils cette protection ? La loi permet de regrouper sous le vocable « matériel d'étude » des ensembles dont on décidera de l'affectation : une partie entrant dans les collections, le reliquat étant conservé avec une moindre protection ou proposé à un autre établissement ou même détruit.

Au Muséum de Bordeaux

L'état des lieux

Le Muséum de Bordeaux s'est constitué à partir de collections acquises durant plus de deux siècles (première entrée en 1791). En 1883, les collections étaient estimées à 200 000 spécimens et à 850 000 un siècle plus tard. Cependant, le Muséum ne disposant pas d'un inventaire unique, un pré-inventaire rétrospectif face aux spécimens a été engagé dès 1996.

La méthode

Les collections du Muséum de Bordeaux comprennent des « objets » d'origine, de nature, de statut, de documentation et d'intérêt extrêmement divers. Le comptage doit prendre en considération la pertinence de l'unité (1 éléphant ou 1 lot de 20 coquilles) et aussi celle du statut (biens dits « musée de France » mais aussi matériel pédagogique renouvelable ou matériel documentaire).

La mise en œuvre

Depuis l'année 2001, 58 000 notices ont été créées dans une base de données spécialisée.

Un projet de rénovation et extension du Muséum, proposé en 2000, a été lancé en 2007 et complété par la construction d'un Centre de Conservation des Collections. La fermeture en 2009 a permis la réalisation d'un chantier des collections nécessaire au déménagement de celles-ci et qui a bénéficié au récolement.

Les moyens et les acteurs

La Ville de Bordeaux a pu bénéficier du soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour financer 42% du coût total (921 000 euros) de l'inventaire-récolement ;

Ce dernier a également contribué, ainsi que le ministère de la Culture et de la Communication et la Région Aquitaine au programme de conservation-restauration-acquisition engagé simultanément par la Ville.

L'inventaire informatisé : 2000-2014

Le rythme de saisie des notices varie selon des critères liés à l'importance des moyens humains affectés, à la nature des collections (qui conditionne le temps de documentation scientifique et historique de la notice). Il dépend aussi des priorités initialement liées aux projets d'expositions et aux demandes de prêts puis au déménagement des collections exposées lié au projet de rénovation.

Résultat du récolement et suites à donner

Le bilan du récolement permet d'approcher une estimation plus fine du nombre total des objets conservés (960 000, soit 13 % de plus que l'estimation initiale). Il permet de préciser l'ampleur du travail d'inventaire informatisé par lots simples restant à réaliser (environ 127 000 notices).

Les nouvelles entrées – principalement des dons - comptent pour près de 12 % et témoignent de la vitalité de l'établissement.

Le récolement en Aquitaine

La diversité en Aquitaine

Le muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux s'inscrit dans un réseau de 56 musées (dont deux musées nationaux) bénéficiant dans les cinq départements d'Aquitaine de l'appellation « musée de France », délivrée par le ministère de la Culture et de la Communication.

Leurs collections, représentatives de la diversité nationale, appartiennent aux domaines des beaux-arts, de l'histoire, de l'ethnographie, des arts décoratifs, de l'archéologie et des sciences naturelles et techniques ; elles sont chacune porteuses de richesses et de problématiques spécifiques.

Valorisation pour tous les publics

Mieux connaître pour mieux faire connaître

Mené sur plusieurs années, l'inventaire documentaire a considérablement amélioré la connaissance globale des fonds. L'enrichissement des bases de données a conforté les perspectives de valorisation des collections à l'intention des publics spécialisés, familiaux ou scolaires, via les consultations en ligne, le réaménagement de nouveaux espaces, et les programmations d'expositions à venir.

Partenaires

L'exposition, présentant la méthodologie et les premiers résultats du récolement décennal au Muséum d'histoire naturelle de Bordeaux, situe cette démarche dans le contexte national de la loi sur les « musées de France » de 2002, le contexte régional aquitain, et celui plus spécifique des muséums d'Histoire naturelle de France. L'exposition comprend un tronc commun réalisé de manière collaborative dans le cadre de la Conférence permanente des muséums de France (CPMF) et une déclinaison consacrée au Muséum de Bordeaux.

Commissariat de l'exposition

Nathalie Mémoire, conservateur en chef, directrice du Muséum de Bordeaux

Avec la participation des membres de la CPMF et plus particulièrement :

Joël Clary, conservateur au Musée des Confluences, Lyon

François Dussoulier, conservateur, Directeur du Muséum d'Histoire naturelle du Var

Eric Guiho, responsable du Muséum d'Histoire naturelle de Bayonne

Ainsi que :

Florence Saragoza, conservateur, Conseiller musées à la DRAC Aquitaine

Anne Cadenet, Responsable du Service Collection, Documentation, Archives au Capc musée d'art contemporain.

Les données chiffrées concernant les muséums de France sont issues du portail muséums de l'Observatoire permanent de la Culture scientifique et technique (OPCST) de l'Office de Coopération et d'Information muséales (OCIM-Université de Bourgogne).

Les données chiffrées concernant le Muséum de Bordeaux sont issues des données réunies par Matthieu Landreau, régisseur des collections et gestionnaire de la base de données informatisée et Laurent Charles, chargé des collections de malacologie.

Réalisation

Au Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux :

Création graphique des panneaux : Hana Goodall, chargée de documentation

Scénographie et mise en place par l'ensemble de l'équipe scientifique sous la direction de Laurent Lachaud, adjoint de direction

Organisation et logistique assurée par l'équipe administrative.

A la mairie de Bordeaux, le projet a bénéficié de l'appui de la Direction générale des Affaires culturelles, de la Direction de la Communication, des services de la reprographie, du courrier, et de la signalétique.

Le Muséum souhaite remercier ses partenaires :

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La Préfecture de la Région Aquitaine (DRAC Aquitaine)

L'OCIM-Université de Bourgogne

L'Association AMUSEUM

Le Vignoble Jean-Schieber

Renseignements pratiques

DATES, LIEUX ET HORAIRES :

du 13 au 29 juin

du mardi au dimanche, de 14h à 19h

au Marché de Lerme

place Lerme, quartier Saint-Seurin-Fonduaudège

du 7 juillet au 21 septembre

du lundi au vendredi, de 11h à 17h

au Pavillon administratif du Muséum

Jardin Public

du 3 au 21 septembre

lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

à la DRAC Aquitaine

54 rue Magendie

RENSEIGNEMENT ET RELATIONS PRESSE :

Contacts presse

Nicolas CORNE / Maryvonne FRUAUFF

Communication presse

n.corne@mairie-bordeaux.fr / m.fruauff@mairie-bordeaux.fr Tel 05 56 10 20 46 –

Fax 05 56 10 21 76

www.bordeaux.fr

Muséum d'Histoire naturelle

Informations

Françoise TROUVE – tél. 05 56 48 29 86 – mail f.trouve@mairie-bordeaux.fr ;

www.bordeaux.fr

Rendez-vous groupes

tél. 05 56 48 29 86 – mail museum@mairie-bordeaux.fr